



Lettre de démission refuser par un patron

Par **CECILIA57_old**, le **20/09/2007 à 14:45**

Une personne ETAM (Employé, Technicien, Agent de maîtrise) en CDI depuis 2ans qui voudrait poser sa démission: 2 questions:
- Le préavis est-il bien de deux mois??
- Le patron peut-t-il refuser la démission?? et si oui comment procéder??
Merci de votre aidern
Cordialement

Par **Pierre**, le **21/09/2007 à 16:12**

La durée du préavis doit être inscrite dans le contrat de travail, ou, à défaut, dans la convention collective applicable dans l'entreprise.
L'employeur ne peut pas refuser une démission.